



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## établissements d'accueil

Question écrite n° 94042

### Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le dysfonctionnement qui lui a été signalé dans son département concernant le processus de médicalisation dit de « seconde génération » dans lequel sont engagés les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ce processus, engagé en 2007, repose sur une meilleure évaluation des besoins des résidents *via* la grille d'évaluation « PATHOS ». L'attribution des crédits au titre de la médicalisation, dans le cadre du nouveau mode de « tarification au GMPS » nécessite la signature d'une convention tripartite entre l'EHPAD, le conseil général et l'État. Or il lui a été signalé que les EHPAD engagés dans ce processus de seconde génération ont vu les négociations de ces conventions suspendues « par manque de visibilité financière ». Elle aimerait connaître les raisons de cette situation préjudiciable pour les EHPAD et savoir si le Gouvernement entend mettre en oeuvre des mesures pour accélérer la conclusion de ces conventions et faire en sorte que cette paralysie ne se reproduise pas.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Renée Oget](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94042

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2010, page 12638

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)